



Centre Pédagogique de Malvilliers



RAPPORT ANNUEL 2018

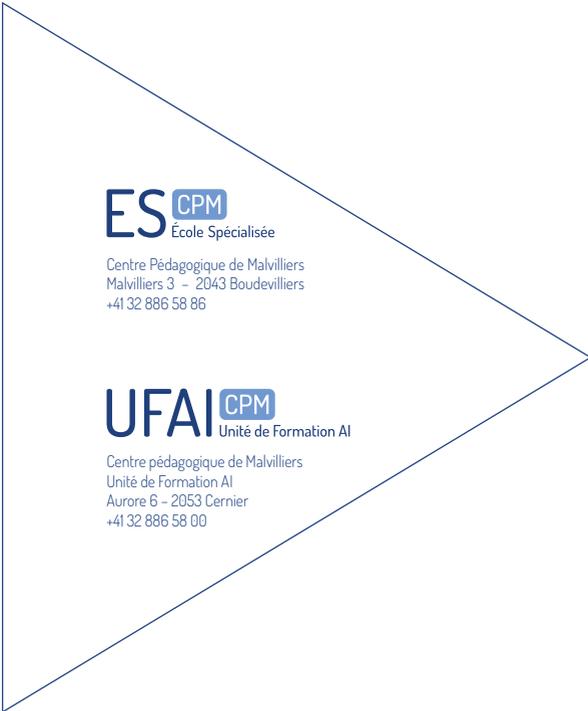


Centre Pédagogique de Malvilliers

La direction de la Fondation du CPM actuellement en place a préféré soigner prioritairement le contenu de ses différentes prestations avant de s'attarder sur leur mise en vitrine. Aujourd'hui, par le biais de la diffusion de notre rapport annuel 2018, c'est avec plaisir et fierté que nous nous permettons la mise en avant de notre nouvelle identité visuelle (logo), en vous invitant par là-même à nous rendre visite prochainement sur notre nouveau site internet à l'adresse suivante :

www.cpmalvilliers.ch

Avec nos plus cordiales salutations.



ES CPM
Ecole Spécialisée

Centre Pédagogique de Malvilliers
Malvilliers 3 - 2043 Boudevilliers
+41 32 886 58 86

UFAI CPM
Unité de Formation AI

Centre pédagogique de Malvilliers
Unité de Formation AI
Aurore 6 - 2053 Cernier
+41 32 886 58 00

Sommaire

Rapport du Président du Conseil de Fondation	3
Rapport du Directeur	4
Rapport de l'école spécialisée	5
Compte-rendu de l'Unité de Formation AI (UFAI)	6
Compte-rendu des secteurs	
Cellule A	7
Cellule B	8
Classes intégrées (Ci/CPM)	9
Cycle d'orientation professionnelle et sociale (COPS)	10
Rapport de l'Organe de révision	11
Comptes 2018	13
Liste des donateurs	18



Rapport du Président du Conseil de Fondation

L'année 2018 a été marquée par l'engagement en août d'un nouveau directeur-adjoint administratif et financier en la personne de Frédéric Piaget qui s'est bien intégré dans l'institution. On peut souligner son sens de l'organisation, ses compétences financières et l'empathie qu'il dégage auprès des collaborateurs et collègues du CPM.

Un autre événement mérite d'être relevé, il s'agit de la rédaction d'un contrat de prestation qui va lier l'école spécialisée du CPM à l'autorité de subventionnement qui est l'Etat de Neuchâtel. Ce qui va changer, c'est que les prestations sont décrites sur 2 ans avec son versus financier. Les missions et tâches particulières attribuées à notre institution y sont décrites avec précision. Il s'agit d'une nouvelle façon de gérer la Fondation en travaillant sur un calendrier pluriannuel puisque ce contrat, à futur, devrait s'étendre sur une durée de 4 ans.

Au niveau du Conseil de Fondation, nous avons accueilli deux nouveaux membres, soit Brigitte Lembwadio Kanyama et Anne-Marie Wütschert que nous remercions pour leur engagement en faveur de la Fondation. Lors des séances de mai et de novembre, les membres ont pu mieux faire connaissance avec le travail de terrain par la présentation du camp des élèves du COPS qui a eu lieu en Bretagne et des formations dispensées par l'unité de formation AI. Nous remercions les responsables de ces unités, José Gauchat et Jeanlouis Rouiller, pour leur riche présentation.

Au niveau de l'entretien des bâtiments, on peut signaler des travaux importants réalisés au niveau de l'étanchéité par le remplacement des fenêtres et la mise en place de mesures de sécurité dans le bâtiment de l'école (Vanel) et dans le bâtiment de l'administration. Les budgets des travaux ont été bien respectés et le suivi a été assuré par Pierre-Alain Kunz, membre de notre Conseil que nous remercions pour son engagement.

Et le point central, c'est le suivi et le bien-être des enfants et adolescents accueillis à la Fondation. La fête d'été a été un succès et il a été intéressant de pouvoir s'entretenir avec les familles. Le marché de Noël qui a clos l'année civile a bien mis en valeur les productions des élèves. Le comité ne peut que les féliciter ainsi que leurs enseignants et éducateurs. Nous relevons encore la cérémonie de retraite de Françoise Jaquet qui a passé plus de 40 ans au CPM en qualité d'enseignante et d'éducatrice que nous remercions ici pour la longévité de son engagement.

Et pour conclure, nous remercions les membres du comité de direction, de l'administration, des services, du personnel enseignant et d'éducation pour leur engagement tout au long de cette année qui a été riche en événements.

André Allisson
Président du Conseil de Fondation

« Tout se joue avant 6 ans »

Lorsque cette formule est apparue en 1970, issue d'une traduction peut-être quelque peu maladroite puisque son auteur, le Dr F. Dodson, en était resté à « Comment être parent ? » (« How to parent ? »), personne n'aurait forcément pu parier sur le fait qu'elle puisse faire mouche sur un aussi long terme. Près de 50 ans plus tard, au-delà de l'âge mis en exergue – les premiers jours, les 3-4 premières années, avant l'adolescence, d'ici au terme du développement neurologique ou de la croissance – les réflexes aux diagnostics et autres catégorisations définitives, continuent d'aller bon train.

Pourtant et entre temps, dans bon nombre d'aréopages de psychologues et/ou de pédagogues, l'insurrection se sera faite entendre, s'inscrivant massivement en faux contre cet adage. Sans aller naturellement nier le fait que le socle de la personnalité serait en construction dès les premiers instants de vie, celle intra utérine comprise, les éminences grises auront toutefois eu à corriger le péremptoire de cette affirmation. Et cela en est fort heureux.

Cela aura même en conséquence permis de développer des concepts péda-go-éducatifs clairement intéressants, dans la théorie. À quelques nuances près, en tout cas dans nos sociétés occidentales, les individus se sont gentiment vu proposer d'envisager, de manière organisée certes, de nouvelles perspectives de développement et ce, clairement en sus du minimum légal (école obligatoire). Ramenés à nos réalités institutionnelles, et j'oserais considérer le service de l'enseignement obligatoire ainsi que celui de la formation post obligatoire et de l'orientation comme de grandes institutions à tout le moins en terme d'importance de mission, aucune voie permettant la poursuite d'un apprentissage au sens très large du terme et quel qu'il soit, n'aura été fermée.

Magnifique! Nous devrions donc toutes et tous nous réjouir, pour autant que nous en ayons l'envie, de pouvoir continuer d'apprendre et développer nos compétences, par là-même, au bénéfice de nos élèves, de nos apprentis, de notre jeunesse de plus en plus éternellement jeune.

Alors pourquoi est-ce encore si rassurant que de pouvoir définir la juste mesure, le bon niveau, la filière adéquate, le vrai projet? Pourquoi est-ce encore si tentant de s'agripper tant au chronomètre qu'à la performance immédiate? Pourquoi sommes-nous encore si soucieux de l'échec potentiel?

Nous détenons la théorie et cette richesse ne devrait en aucun cas réduire nos engagements péda-go-éducatifs à la limite de la pingrerie. Au CPM comme ailleurs, nous avons tout pour y croire, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit, croire en notre jeunesse et ne surtout pas l'empêcher de se choisir une voie parmi la multitude, en vue de sa destination, celle qui lui correspondra.

Soyons facilitants!

Avec mes meilleures intentions!

Grégory Tschopp
Directeur

Rapport de l'école spécialisée

«Etre pédagogue, c'est comprendre les contradictions qui se nouent dans la relation entre l'enseignant et l'élève, c'est comprendre que nous désirons la toute puissance, que nous souffrons que l'autre s'émancipe, et que nous devons le prendre tel qu'il est pour qu'il devienne ce qu'il veut.»

«Apprendre... oui, mais comment» de Philippe Merieu

A l'heure où l'hétérogénéité dans nos classes est de plus en plus flagrante tant par les différences de niveaux scolaires, de profils d'apprentissage, de personnalités, de besoins éducatifs particuliers que de différences d'âge et de différences de maturité, il nous faut à chaque instant inventer, réinventer, créer, mettre en place et adapter notre enseignement pédao-éducatif à chaque élève – ou au moins, proposer un accompagnement avec différentes pistes possibles. La diversité des pédagogies instaurées dans les classes est une première ressource indéniable. La complémentarité d'un soutien et d'un apport éducatif vient renforcer cet accompagnement sous forme de binôme, de prise en charge individuelle au sein de la classe, dans la gestion de plusieurs activités dans un même espace ou dans des activités extra-scolaires.

Ceci ne se fait pas sans risque, d'où l'importance de diminuer au maximum les exigences pour les élèves en partant de tâches simples en lien avec leurs aptitudes, leurs capacités et leurs besoins et ainsi leur proposer le meilleur chemin possible dans le sens d'un apprentissage progressif de l'autonomie. Cet écueil est ainsi évité par des accompagnements au travers d'espaces pédagogique et éducatif mis à leur disposition, mais aussi dans la diversité des activités proposées.

Un autre risque est l'éclatement de la classe que ce dispositif engendre, avec le manque de cohésion associé. Surtout ne pas négliger d'avoir et de planifier des temps communs. Le conseil de classe est une solution privilégiée par un bon nombre des enseignants de notre école spécialisée. C'est le moment où tous les élèves de la classe se retrouvent pour se voir et savoir ce qui se fait en classe, pour analyser et critiquer ce qui se passe en classe, l'élaboration collective des règles de vie, les décisions... Il permet d'éliminer ce qui entrave la vie de la classe (les conflits, les tensions, la violence...) et c'est également le lieu de décision, limité dans l'espace et dans le temps, et le moment où sont reconnus les efforts et les progrès.

Je ne manquerai pas de souligner l'importance du travail réalisé par les spécialistes (logopédistes, psychologues, psychomotricien, ergothérapeute et autres ressources pédao-thérapeutiques) qui permettent à chacun de nos élèves d'évoluer et de progresser dans la bienveillance de notre école spécialisée.

L'implémentation, le suivi et l'imbrication cohérente de ces différents dispositifs nous demandent une très grande disponibilité, une créativité débordante, une tolérance sans pareille, un engagement sans limites et des prises de risque journalières. Malgré nos erreurs de parcours, qui doivent être prises comme des étapes indispensables à l'apprentissage et favoriser la résolution des problèmes et la pensée critique, je tiens à remercier chacune et chacun pour le travail accompli durant cette année 2018.

Thierry Jaccard
Directeur adjoint pédagogique

Unité de Formation AI du CPM

Cette année encore, les collaboratrices et collaborateurs de l'unité de formation AI du CPM ont accompagné, avec conviction et professionnalisme, une bonne trentaine d'apprentis et apprenties, dans l'apprentissage de leur métier. Ensemble, ils ont appris à composer avec le handicap qui aurait pu empêcher ces derniers dans la réalisation de leur projet professionnel. Engagés dans une quinzaine de métiers différents en filière AFP, formation pratique INSOS, CFC, ou encore en mesure préparatoire, ces jeunes gens et jeunes filles sont tous formés à leur pratique professionnelle en entreprise, par des employeurs du premier marché du monde du travail.

Pour nous, ces derniers sont, il va sans dire, la pierre angulaire du dispositif, partenaires indispensables au sens propre du terme. Que ces patrons et formateurs en entreprise, engagés ainsi dans la formation professionnelle spécialisée, passionnés par la transmission de leurs compétences et emplis d'humanité, malgré les contraintes entrepreneuriales auxquelles ils doivent aussi faire face (quelle que soit d'ailleurs leur réalité statutaire) soient ici remerciés de leur engagement.

L'un d'entre eux, la Ville de Neuchâtel, s'est trouvé aux côtés du CPM à la création de l'UFAI il y a plus de vingt ans, partenaire fidèle de l'aventure au travers de ses Services des parcs et promenades et de la voirie, dans un dispositif qui n'a cessé d'évoluer pour s'ajuster à la réalité renouvelée de la formation professionnelle ordinaire comme spécialisée. Le 24 août 2018, la convention qui officialise notre partenariat a été reconduite pour cinq ans, paraphée par Madame Violaine Blétry de Montmollin, Conseillère communale en charge du dicastère des infrastructures et Monsieur André Allisson, Président du conseil de Fondation du CPM.

Je me plais à relever ici la fluidité et l'efficacité de la collaboration que nous entretenons à tous les niveaux hiérarchiques, au plus grand bénéfice des apprentis et de leur parcours de formation. C'est le cas au travers de l'équipe de Cernier des Parcs et Promenades, pleinement dédiée à la formation d'horticulteur orientation paysagisme, mais tout à la fois force de production significative au sein du Service des parcs et promenades. C'est le cas également autour des apprentis directement engagés dans les équipes des différents secteurs des deux services, en logistique, mécanique automobile, exploitation – voirie et horticulture notamment. C'est le cas, enfin, avec le Service des ressources humaines sur le plan de la coordination administrative.

Au-delà des intentions précisées dans une convention, la qualité d'une collaboration dépend essentiellement des individus qui vivent et font vivre cette collaboration à chaque niveau. En guise de conclusion, j'aimerais simplement et cordialement remercier chacun de ces acteurs du partenariat, qui savent le rendre si vivant et si efficace.

Jeanlouis Rouiller Jarne
Responsable de l'Unité de Formation AI

Cellule A

Les rentrées se succèdent et ne se ressemblent pas. Entre nouveaux et anciens, une nouvelle année reste une découverte, une dynamique à créer, à apprivoiser et à accompagner. Il y a des appréhensions, mais également des attentes pour un présent plus proche, des besoins et l'espoir d'un futur plus encourageant.

La Cellule a à cœur de faire vivre aux individus qui la composent des rituels spécifiques tout au long de l'année. Cela commence par un petit-déjeuner d'accueil au lendemain de la rentrée, se poursuit avec la ponctuation de nouvelles étapes franchies, comme les anniversaires, la fête de Noël et les festivités de fin d'année.

Le début d'année scolaire est également ponctué par l'expérience d'une semaine hors-cadre. Souvent, le rapport à la nature y est mis en avant à travers des choix de lieux qui offrent de belles opportunités de randonnées et si possible de contact avec les animaux. Cette année, nous avons eu le privilège de partager une journée équestre avec plusieurs chevaux et leurs accompagnantes. Cette participation d'intervenantes venues d'autres horizons que celui du CPM, tout en restant proche de ce que peuvent être nos réalités, est un enrichissement. Le regard, la perception, la relation en ressortent étoffés.

Lorsqu'un élève arrive parmi nous, il y a le temps de la rencontre. Faire connaissance, créer un lien, apprendre à s'ouvrir et faire confiance tant que possible. Nous accueillons les élèves et les voyons évoluer au fil du temps, au fil des habitudes qui s'instaurent et évoluent à leur tour.

Vient aussi le temps des départs. Celui d'une collaboratrice pour qui l'heure de la retraite a sonné. Elle est partie pour une nouvelle vie, après avoir collaboré de nombreuses années dans divers secteurs du CPM et notamment dans nos groupes et nos classes en Cellule A. Une autre collaboratrice a fait une pause maternité pour se préparer à accueillir un petit être au sein de sa famille.

Des élèves aussi quittent la Cellule pour poursuivre leur chemin dans un ailleurs qui parfois reste au sein ou proche du CPM. Pour d'autres, le départ marque une étape bien différente, par exemple lorsqu'il s'agit d'un déménagement hors canton qui signifie une fin d'accompagnement dans notre école.

Il y a des départs joyeux, attendus avec impatience et d'autres qui causent de l'inquiétude. La conscientisation des besoins particuliers des élèves que nous prenons en charge résulte des bouts de chemins parcourus ensemble, avec l'élève, sa famille et les professionnels alentour, dans une collaboration plus ou moins proche, mais toujours impliquante.

La question n'est pas nécessairement comment peut-on mieux faire, mais comment bien faire? « Il faut prendre très tôt de bonnes habitudes, surtout celles de savoir changer souvent et facilement d'habitudes. » Nous pouvons faire nôtres ces paroles du poète français Pierre Reverdy, pour l'essence que cela peut apporter à notre réflexivité, à nos ouvertures. Et ce en dépit de certains éléments pour lesquels et à notre niveau, nous n'en possédons pas la maîtrise.

Marta Gainon
Educatrice principale

Cellule B

La cellule B, ce sont des enfants, des adolescents qui viennent à l'école au CPM pour y vivre ce qu'ils n'étaient pas à même de vivre dans une classe « ordinaire ».

La cellule B, c'est aussi une équipe de professionnels aux reconnaissances et compétences multiples.

Revenons sur les compétences multiples qui doivent répondre à des demandes de problématiques... multiples.

2018 nous conforte dans l'idée que l'école spécialisée ne l'est plus, car elle serait au fait d'une problématique en particulier. Notez que même dans des structures très pointues, le sentiment peut prévaloir que les moyens spécifiques mis à disposition ne sont pas pertinents pour une grande partie des enfants accueillis. Et si l'on admet l'unicité de chaque individu, les réponses à apporter devraient se décliner dans un souci d'attention avec des moyens qui seront pluriels.

Et c'est là notre réalité ! Le point commun des élèves, leurs difficultés scolaires. L'expression de ces difficultés ne trouve que très peu de points communs, et nous devenons par défaut les spécialistes de la diversité. Ceci signifie que nous n'avons pas une solution, mais plus que jamais, nous avons à construire avec les élèves, des solutions autant variées que créatives pour leur permettre de trouver du sens à leur quotidien.

Olivier Blanchoud
Educateur principal

Classes intégrées (Ci/CPM)

En juillet 2018, 7 élèves nous ont quittés pour s'en aller au Cycle d'orientation professionnelle et sociale du CPM (COPS), en formation professionnelle dans des Unités de formation AI ou dans des Centres de formation professionnelle spécialisés.

A la rentrée scolaire en août 2018, nous avons accueilli 6 nouveaux élèves.

Cette importante arrivée de jeunes élèves nous a contraints à nous repositionner dans l'organisation et dans la répartition des élèves dans les deux classes. Il a également fallu tenir compte des incompatibilités entre certains élèves tout en étant attentifs à ne pas séparer les 3 filles. L'octroi d'un supplément de poste de 40 % (2 x 20 %) de présence éducative nous a permis de renforcer l'accompagnement éducatif, le soutien individuel, l'orientation professionnelle pour les élèves en prolongation scolaire et la prise en charge en complémentarité avec les enseignants.

8 élèves sont intégrés dans le cycle 3 en EPH (gymnastique, natation), AVI (dessin), ACM (activités créatrices manuelles – carton, bois et textile) et EFA (économie familiale) et 3 élèves suivent une nouvelle branche appelée «option professionnelle manuelle» en 11e.

Ces différentes intégrations concernent 20 enseignants de La Fontenelle.

L'intégration de nos élèves avec des profils et des comportements de plus en plus complexes nous amène régulièrement à nous poser des questions en lien avec l'adéquation d'un tel processus. Nous ne remettons pas en question le bien-fondé et les plus-values d'une intégration même partielle, mais dans le nouveau système scolaire de filière unique du cycle 3, nos élèves intégrés ne font plus partie d'une classe, mais d'un groupe. La transmission d'informations, la communication et la collaboration avec LA bonne personne s'en voient complexifiées. Nous devons être créatifs et chercher d'autres moyens, d'autres activités et d'autres «prétextes» pour mettre en relation et en lien nos élèves avec ceux du CSVR.

Grâce à la bonne collaboration, à la disponibilité, à l'engagement et à l'ouverture de nos partenaires (Direction et enseignants du CSVR), nous avons déjà pu mettre en place de nouvelles activités communes et nous aurons, durant les prochaines années, à trouver des solutions pour que ce processus intégratif garde toute sa raison d'être et profite à l'évolution constructive de nos élèves.

Par ces quelques lignes, je tiens à remercier chacune et chacun pour leur professionnalisme, leur collaboration, leur engagement et leur disponibilité.

Thierry Jaccard
Directeur adjoint pédagogique

Cycle d'orientation professionnelle et sociale

Depuis de nombreuses années, le Cycle d'orientation professionnelle et sociale accompagne des adolescents dans une période de prolongation scolaire. Sa dénomination n'a pas changé et c'est sans doute la seule chose. Chaque génération amène son lot de changements, les besoins des jeunes et les pédagogies changent.

L'équipe de professionnels actuelle œuvre à un accompagnement de plus en plus personnalisé. Cette personnalisation est complexe, elle demande aux professionnels d'innover, de se questionner, d'interroger ses valeurs les plus profondes et de s'adapter. Elle demande également de juger si nous sommes toujours dans notre mission vis-à-vis de la société.

Je profite de la parole qui m'est donnée pour reconnaître le travail des intervenants, qui par leurs aptitudes professionnelles, leur personnalité, créent des opportunités dont les jeunes peuvent profiter pour mettre en place une partie de leur avenir.

Entre « rien n'est impossible » désignant notre toute-puissance et « rien n'est possible » signe de notre impuissance, il reste vraisemblablement un espace pour comprendre et agir.

C'est ici que l'équipe interdisciplinaire se situe et travaille d'arrache-pied.

José Gauchat
Educateur principal



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2018 au Conseil de la

Fondation du Centre Pédagogique de Malvilliers, Val-de-Ruz

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels 2018, comprenant le bilan consolidé totalisant CHF 7'211'487.72, les comptes de résultat dégageant CHF -5'513'285.06 et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31.12.2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement de comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Paragraphe d'observation

S'agissant de la recapitalisation de la caisse de prévoyance.ne, nous attirons votre attention sur le point «Recapitalisation de prévoyance.ne» de l'annexe aux comptes annuels qui décrit le contexte, les mesures prises et les incidences pour le Centre pédagogique de Malvilliers.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

En outre, nous attirons votre attention sur le fait que la Fondation est surendettée au sens de l'article 725 al. 2 CO. Le Conseil de fondation a renoncé à avertir le juge pour les deux raisons suivantes :

1. D'une part, un montant de CHF 1'313'285.06 représentant le solde des subventions de l'Etat de Neuchâtel pour l'exercice 2018 qui sera payé en 2019 ;
2. D'autre part, un montant de CHF 588'625.39 représentant le solde des subventions de l'Etat de Neuchâtel pour l'exercice 2013 en lien avec la recapitalisation de prévoyance.ne. Ce montant sera remboursé d'ici à 2038.

A ce jour, le Conseil de fondation n'a pas de raison de croire que les montants dus ne soient pas remboursés par l'Etat de Neuchâtel.

FDA Fiduciaire SA

Stefan Forino
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Joël Frossard
Expert-réviseur agréé

Boudevilliers, le 10 mai 2019

SF/lc - 4 + 2

Comptes 2018

BILAN CONSOLIDÉ

	31.12.18 CHF	31.12.17 CHF
ACTIF	7'211'487,72	6'255'264,80
<i>Actif circulant</i>	<i>3'070'944,42</i>	<i>2'361'354,50</i>
Trésorerie	1'963'049,89	1'283'581,50
Créances pour ventes et prestations	1'038'994,75	1'045'214,10
Autres créances à court terme	5'391,15	432,25
Stocks	24'349,00	23'300,00
Actifs de régularisation	39'159,63	8'826,65
 <i>Actif immobilisé</i>	 <i>4'140'543,30</i>	 <i>3'893'910,30</i>
Immobilisations corporelles meubles	181'312,35	186'045,15
<i>Equipements</i>	116'106,40	130'379,75
<i>Véhicules</i>	65'205,95	55'665,40
Immobilisations corporelles immeubles	3'959'230,95	3'707'865,15
 PASSIF	 7'211'487,72	 6'255'264,80
<i>Capitaux étrangers à court terme</i>	<i>304'073,99</i>	<i>355'679,50</i>
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	108'846,38	306'557,30
Dettes à court terme portant intérêt	36'000,00	36'000,00
<i>Emprunts hypothécaires</i>	20'000,00	20'000,00
<i>Emprunts prévoyance.ne</i>	16'000,00	16'000,00
Autres dettes à court terme	11'500,15	0,00
Passifs de régularisation	147'727,46	13'122,20
 <i>Capitaux étrangers à long terme</i>	 <i>7'812'440,18</i>	 <i>6'614'880,99</i>
Dettes à long terme portant intérêt	6'338'100,00	5'194'035,91
Dettes bancaires	4'200'000,00	3'019'935,91
Emprunts hypothécaires	1'834'100,00	1'854'100,00
Emprunts prévoyance.ne	304'000,00	320'000,00
Provision Prévoyance.ne	201'100,00	201'100,00
Fonds libres et affectés AI	12'307,00	12'207,00
Fonds de fluctuation AI	1'260'933,18	1'207'538,08
 <i>Capitaux propres</i>	 <i>-905'026,45</i>	 <i>-715'295,69</i>
Capital	835'500,00	835'500,00
Fonds libres et affectés	161'384,00	153'607,00
Excédent de charges exercices antérieurs	-588'625,39	-621'589,00
Avances sur pertes exercice en cours	4'200'000,00	4'300'000,00
Résultat	-5'513'285,06	-5'382'813,69

COMPTE DE RÉSULTAT - ECOLE

	2018 CHF	2017 CHF
Produits d'exploitation	1'380'840,90	1'393'819,52
<i>Subsides scolaires communes</i>	837'351,70	784'318,20
<i>Contributions des parents</i>	146'878,00	153'187,00
<i>Services pédago-thérapeutiques</i>	34'490,85	41'315,00
<i>Prestations d'assurances</i>	95'752,41	97'687,00
<i>Revenus d'exploitations annexes</i>	2'737,80	2'222,30
<i>Prestations au personnel</i>	243'328,59	292'680,92
<i>Autres prestations de service</i>	17'157,95	18'428,85
<i>Locations</i>	3'143,60	3'980,25
<i>Contribution à l'exploitation</i>	0,00	0,00
Charges de matériel	-200'304,22	-207'573,20
<i>Matériel médical</i>	-1'384,85	-2'784,75
<i>Marchandises alimentaires</i>	-189'461,98	-188'434,45
<i>Ménage</i>	-9'457,39	-16'354,00
Charges de personnel	-5'602'827,84	-5'647'828,10
Autres charges d'exploitation	-911'573,46	-748'541,66
<i>Entretien des immobilisations</i>	-196'149,23	-180'369,38
<i>Locaux</i>	-32'810,00	-31'090,00
<i>Energie</i>	-101'067,40	-89'122,40
<i>Matériel éducatif et loisirs</i>	-77'096,25	-67'540,77
<i>Administration</i>	-136'367,38	-118'302,21
<i>Transport d'élèves</i>	-311'526,15	-220'277,20
<i>Autres charges d'exploitation</i>	-56'557,05	-41'839,70
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS	-5'333'864,62	-5'210'123,44
Amortissements	-63'725,95	-59'293,15
<i>Equipements</i>	-38'486,50	-34'053,70
<i>Véhicules</i>	-25'239,45	-25'239,45
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS	-5'397'590,57	-5'269'416,59
Produits financiers	8'816,36	6'051,90
Charges financières	-124'510,85	-119'449,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-5'513'285,06	-5'382'813,69

Comptes 2018 suite

COMPTE DE RÉSULTAT - UFAI

	2018 CHF	2017 CHF
Produits d'exploitation	1'162'379,25	1'068'236,30
<i>Contributions Office AI</i>	1'161'260,00	1'065'375,00
<i>Autres produits</i>	1'119,25	2'861,30
Charges de matériel	-21'317,20	-29'932,90
<i>Matériel médical</i>	<i>0,00</i>	<i>-2,25</i>
<i>Marchandises alimentaires</i>	<i>-10'027,50</i>	<i>-22'422,10</i>
<i>Ménage</i>	<i>-11'289,70</i>	<i>-7'508,55</i>
Charges de personnel	-930'463,35	-890'542,45
Autres charges d'exploitation	-134'183,71	-119'938,90
<i>Entretien des immobilisations</i>	<i>-29'974,27</i>	<i>-17'362,10</i>
<i>Locaux</i>	<i>-32'655,00</i>	<i>-28'935,00</i>
<i>Energie</i>	<i>-1'542,90</i>	<i>-1'483,45</i>
<i>Matériel éducatif et loisirs</i>	<i>-18'359,70</i>	<i>-17'990,45</i>
<i>Administration</i>	<i>-42'332,19</i>	<i>-45'491,10</i>
<i>Autres charges d'exploitation</i>	<i>-9'319,65</i>	<i>-8'676,80</i>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS	76'414,99	27'822,05
Amortissements	-21'026,80	-11'419,25
<i>Equipements</i>	<i>-7'306,80</i>	<i>-7'399,25</i>
<i>Véhicules</i>	<i>-13'720,00</i>	<i>-4'020,00</i>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS	55'388,19	16'402,80
Produits financiers	869,85	472,25
Charges financières	-2'862,94	-2'811,25
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT DOTATION	53'395,10	14'063,80
Dotation au fonds de fluctuation AI	-53'395,10	-14'063,80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	0,00	0,00

Comptes 2018 - Annexes

1. Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). La présentation des chiffres comparatifs 2017 est différente des comptes annuels 2017 afin de permettre une comparaison avec les montants 2018. Les reclassements effectués ne modifient ni les capitaux propres attribuables à l'ECOLE au 31 décembre 2017, ni son résultat 2017.

2. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

<i>Date des derniers statuts</i>	<i>21.12.2011</i>	
<i>Membres du conseil de fondation</i>	Salarié de la fondation	Jeton de présence
Flury Eric Daniel	Non	Non
Greub Josiane Idelette	Non	Non
Guyot Jean-Claude	Non	Non
Kunz Pierre-Alain	Non	Non
Lembwadio Brigitte	Non	Non
Mangilli Christiane Nelly	Non	Non
Sourget Fabrice Jean-Marie	Non	Non
Vuagniaux-Amherd Judith Hélène	Non	Non
Vuillemin Pierre-François	Non	Non
Wütschert Anne-Marie	Non	Non
Allisson André Eugène [Président]	Non	Non
Kramer Pierre-Alain [Vice-président]	Non	Non
Hausmann Eric [Caissier]	Non	Non
<i>Capitaux propres</i>	<i>31.12.2018</i>	<i>31.12.2017</i>
	CHF	CHF
Capitaux propres	-905'026.45	-715'295.69
Solde des subventions à recevoir non comprises (comptabilisation et encaissement l'exercice suivant)	1'346'249.06	1'115'777.69
Capitaux propres après imputation des subventions à recevoir	441'222.61	400'482.00

3. Autres informations prescrites par la loi

<i>Moyenne annuelle des emplois à plein temps</i>	<i>< 250</i>	<i>< 250</i>
<i>Dettes envers les institutions de prévoyance</i>	<i>31.12.2018</i>	<i>31.12.2017</i>
Participation recapitalisation Prévoyance.ne (apport supplémentaire exigible dès le 01.01.2019)	178'969.00	176'819.00
Factures à payer	0.00	70'093.20
Emprunt Prévoyance.ne	320'000.00	336'000.00
	498'969.00	582'912.00

4. Autres informations prescrites par la loi (suite)

<i>Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise</i>	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Valeur nominale des cédulas données en nantissement	2'500'000.00	2'500'000.00
Valeur comptable des biens engagés	3'959'230.95	3'707'865.15
<i>Ventilation des dettes à long terme portant intérêts</i>	31.12.2018	31.12.2017
Inférieur à 5 ans	144'000.00	144'000.00
Supérieur à 5 ans	6'194'100.00	5'050'035.91
	6'338'100.00	5'194'035.91
<i>Honoraires versés à l'organe de révision</i>	31.12.2018	31.12.2017
Prestations de révision	8'777.55	6'696.00
	8'777.55	6'696.00

Recapitalisation de prévoyance.ne

Lors de sa séance du 20 février 2018, le Grand Conseil a modifié la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) instaurant ainsi le passage à la primauté des cotisations dès le 1er janvier 2019.

Cette modification inclue les mesures transitoires suivantes :

- Apport unique de CHF 200 millions, valeur 1.1.2019.
- Contribution unique d'assainissement de CHF 60 millions à charge des employeurs, valeur 1.1.2019. La part du Centre pédagogique de Malvilliers à cet apport supplémentaire est fixé à CHF 178'969. Ce montant est provisionné dans les comptes annuels 2018 de la fondation et a été payé en 2019.

L'apport unique de CHF 200 million est pris en charge à raison de 40% par les assurés et 60% par les employeurs. Les employeurs devront verser l'entier des 200 millions au 3 janvier 2019, soit la part employeur et la part employé. La somme ainsi avancées aux assurés (part employé) sera compensée par une modification du rapport de cotisation entre les employeurs et les employés dont la cotisation sera, entre autres mesures, augmentée de 0.25% spécifiquement à cet effet pour une durée de 4 ans, soit de 2019 à 2022. La part du Centre pédagogique de Malvilliers à cet apport unique est fixée à CHF 578'349, montant duquel il faut déduire le subventionnement de l'Etat aux mesures compensatoires de CHF 280'075, pour un total à charge de la fondation de CHF 298'274 payé le 3 janvier 2019.

Donateurs

Fondation Isabelle Hafen

Loterie Romande

Kiwanis Club, Jeunes-Rives

Rotary Club, La Chaux-de-Fonds

Soroptimist International Club, Le Locle et La Chaux-de-Fonds

« Action Sapin-solidarité » des clubs Service Rotary, Rotaract, Inner Wheel, Soroptimists, Cronos en faveur des enfants de la région

Troupe du Poulaiiller

NRJ Transports Sàrl

... ainsi que toutes les personnes privées qui nous ont soutenues tout au long de cette année dans les diverses activités proposées à nos bénéficiaires.





Centre Pédagogique de Malvilliers

ES **CPM**
École Spécialisée

Centre Pédagogique de Malvilliers
Malvilliers 3 - 2043 Boudevilliers
+41 32 886 58 86
cpmalvilliers@ne.ch

UFAI **CPM**
Unité de Formation AI

Centre pédagogique de Malvilliers
Unité de Formation AI
Aurore 6 - 2053 Cernier
+41 32 886 58 00
ufai.cpm@ne.ch

WWW.CPMALVILLIERS.CH